Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20260709-COM20260703-DE

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance
Du Conseil municipal du 9 juillet 2026

L'an 2026, le 9 juillet 2026 à 18 heures et 2 minutes, le Conseil municipal de NEVEZ, légalement convoqué le 4 juillet 2026, s'est réuni en mairie de NEVEZ, sous la présidence de **M. Dominique GUILLOU, Maire**.

Etaient présents : M. Dominique GUILLOU, Mme Yveline GOURLAOUEN, Mme Cathy BERTHOU, M. Nicolas LE GOFF, Mme Françoise BOURHIS, M. Jean-Guy MAO, Mme Laurie BREBANT, M. Jean-Luc ESCHERICH, M. Gérard MARTIN, M. Olivier MICHAL, M. Olivier PENCREAC'H, Mme Caroline LE GOUALLEC, Mme Maryvonne JAFFREZOU, M. Bruno POSTEC, Mme Sandrine MANUSSET,

Les conseillers suivants ont donné procuration :

M. Jean-Louis BLOT au Maire

Mme Céline RIGOUS à M. Jean-Luc ESCHERICH

Mme Anne-Marie LE DOEUFF à Mme Françoise BOURHIS

M. Olivier GROSJEAN à Mme Cathy BERTHOU

Mme Sophie SELLIN à Mme Yveline GOURLAOUEN

M. Fabian SALAUN à Mme Sandrine MANUSSET

Mme Stéphanie SELLIN à Mme Maryvonne JAFFREZOU

Le conseiller suivant était absent :

M. Hubert GAILLARD

Le secrétaire de séance :

M. Nicolas LE GOFF a été élu secrétaire de séance.

Membres en exercice : 23
Quorum : 12
Présents : 15
Procuration : 7
Absent : 1

Délibération 2026 07 03- Finances- Demande de fonds de concours CCA 2025 pour la création de la Maison pour tous

Rapporteur : F. BOURHIS

La loi 2004-809 du 13 août 2004 permet aux EPCI à fiscalité propre, de verser un fonds de concours aux communes membres, après délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Concarneau Cornouaille Agglomération a voté le 20 novembre 2009, une enveloppe pour le financement des dépenses d'investissement des communes membres sous forme de fonds de concours. Le Pacte Financier et Fiscal de CCA validé le 4 juillet 2024 a acté le maintien de l'enveloppe des fonds de concours généraux pour un montant de 1,24 M€/an, et la simplification des critères de répartition (délibération 20240704_01 du 4 juillet 2024).

La répartition entre les communes de cette enveloppe pour 2025 a été déterminée, lors du conseil communautaire du 6 février 2025 (délibération 20250206_07).

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20260709-COM20260703-DE

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance
Du Conseil municipal du 9 juillet 2026

Pour la commune de Névez, le montant du fonds de concours 2025 est de 79 732 €.

Conformément à l'article L. 5216-5 VI du Code général des collectivités territoriales, le versement du fonds de concours entre un EPCI et ses communes membres est soumis à certaines règles ainsi qu'il suit :

- les fonds de concours sont réservés au financement des dépenses d'investissement liées à un équipement ;
- le montant ne peut excéder la part autofinancée par le bénéficiaire du fonds de concours ;
- le fonds de concours est attribué après accord concordant du conseil communautaire et du conseil municipal concerné, avec indication précise de l'affectation du fonds.

Dans ce cadre, la Commune de Névez sollicite une demande de subvention au titre du fonds de concours de l'année 2025 auprès de CCA de 79 732 € afin de financer le projet suivant : Maison pour tous.

Plan de financement **Maison pour tous NEVEZ**				
Dépenses		**Recettes**		
Postes de dépenses [A regrouper par type de dépenses]	**Montant HT**	**Origine du financement** [dont subventions demandées ou accordées]	**Montant HT**	**%**
Diagnostics et études	5 452,50 €	CD 29 - Volet 1 2026	40 000,00 €	8,29%
Contrôle technique	3 845,00 €	Fonds de concours CCA	79 732,00 €	16,52%
Coordination SPS	1 880,00 €	**Sous total contributions publiques**	**119 732,00 €**	
Maîtrise d'œuvre	21 050,00 €	Part financée par la commune	362 941,44 €	75,19%
Travaux	405 470,70 €			
Equipements	35 146,55 €			
Autres (extincteurs, électricité)	9 828,69 €			
Total des dépenses	**482 673,44 €**	**Total des recettes**	**482 673,44 €**	100,00%

Considérant que ces dépenses sont susceptibles de bénéficier d'un fonds de concours ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le Maire à solliciter l'enveloppe de fonds de concours de Concarneau Cornouaille Agglomération et signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Dominique GUILLOU,

